

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 16

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

**Monsieur Sébastien PRAT** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_118 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / PÔLE D'EXCELLENCE MICROBIOLOGIE INDUSTRIE ET INNOVATION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE POSTE DE COORDINATION ET PILOTAGE DU PEM2I**

**Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») ;

Vu l'article L.5216-5 du CGCT en vertu duquel l'Agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière de développement économique ;

Le Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie Innovation (PEM2i) a pour vocation de fédérer différents acteurs privés, de la recherche et de la formation.

Le PEM2i permet aux entreprises et à la recherche scientifique de se développer, de créer et renforcer des compétences et services, d'élargir les échanges/partenariats scientifiques autour de la thématique de la microbiologie industrielle et la fermentation pour ainsi promouvoir le développement économique, l'innovation au niveau territorial et ce, jusqu'à acquérir une visibilité internationale.

Le territoire de l'Agglomération d'Aurillac, et plus largement du Département du Cantal, offre un cadre favorable au développement d'un tel pôle car il assure déjà une expertise unique dans le

domaine de la microbiologie liée à l'alimentation, la santé et l'agroécologie, comme en témoignent la réussite et le développement de la plupart des acteurs privés partenaires.

Environ 2 000 emplois sur le territoire départemental sont directement concernés par ces filières.

Afin de consolider la dynamique et d'assurer la pérennité du PEM2i, une subvention de 35 000 euros sera versée à l'INRAE pour le financement du poste à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 30 avril 2026. Le poste soutenu porte essentiellement sur la coordination des acteurs économiques et du monde de la formation, l'appui à l'émergence de projets entre les différents acteurs du monde économique et de la recherche et l'appui technique à l'émergence du musée de la microbiologie.

L'emploi de la subvention pourra permettre l'embauche de personnels non permanents par l'INRAE. Le prélèvement de frais de gestion sur le montant de la subvention, n'est pas autorisé.

Le poste de chargé du développement scientifique territorial du PEM2i et de son rayonnement aura plus en détail les missions suivantes :

- assister et encadrer l'ingénieur d'études pour le développement de prestations scientifiques ;
- développer de nouvelles méthodes scientifiques à l'aide du matériel acheté dans le cadre du PEM2i pour garnir l'offre commerciale de la structure ;
- suivre la construction du bâtiment, son équipement et son aménagement ;
- assurer la coordination scientifique de l'organisation du Microbiomes Solutions Symposium ;
- fournir un appui technique et scientifique dans les réflexions autour du musée de la microbiologie ;
- développer l'offre de formation scientifique et le rayonnement international scientifique du PEM2i ;
- animer et coordonner le Groupe de Travail Recherche & Développement et Innovation pour développer les partenariats privés / académiques.

Les livrables à fournir sont :

- Rapport d'activité de 10 mois des actions de valorisation et de visibilité des acteurs du PEM2i et du territoire ;
- Document récapitulatif d'inventaire des équipements scientifiques disponibles afin d'assurer le développement de la recherche et l'innovation, et de la future offre commerciale des partenaires du PEM2i.

Considérant la nécessité de poursuivre le déploiement scientifique du pôle, de fédérer les acteurs du monde économique et de la formation ;

Considérant le besoin de conforter les filières d'excellence liées à la microbiologie et à la fermentation sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention à l'INRAE pour le financement du poste de chargé du développement scientifique territorial du PEM2i et de son rayonnement, conformément aux données développées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 015-241500230-20250630-DEL\_2025\_118-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.